



CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi sur rendez-vous si possible

Le jeudi, uniquement sur rendez-vous

9h00 12h00 – 14h00 17h00

AUTO-ENTREPRENEUR DECLARATION DE DEBUT D'ACTIVITE

PIECE(S) A JOINDRE A L'IMPRIME P0 Y

Pour le remplissage de l'imprimé P0 Y, trois possibilités s'offrent à vous :

- Effectuez votre formalité en ligne sur le site : www.cfenet.cci.fr
- Déposez ou envoyez par courrier votre déclaration au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) en téléchargeant l'imprimé déclaratif sur notre site : www.loir-et-cher.cci.fr – Chemin d'accès : rubriques « Informer », « Formalités », « Centre de Formalités des Entreprises »
- Adressez-vous au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) (*prendre rendez-vous de préférence*) qui vous guidera, vous accompagnera dans l'accomplissement de cette déclaration.

IDENTIFICATION

DANS TOUS LES CAS :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, ou extrait d'acte de naissance, ou copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité
- **Pour info** : Le permis de conduire ne sera pas accepté.

REGIME SOCIAL DES TRAVAILLEURS NON SALARIES

Si vous vous présentez au Centre de Formalités des Entreprises pour effectuer votre formalité, veuillez **prévoir également** :

- **Votre carte d'immatriculation de Sécurité Sociale** et **votre livret de famille** pour l'affiliation aux Caisses Sociales des Travailleurs Non salariés.